Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le 11/07/2024
ID : 038-213803489-20240708-2024_090-DE

Ruy-Montceau

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2024

DELIBERATION N°2024_090

CREATION DE QUATRE POSTES CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE A TEMPS NON COMPLET AU SERVICE ADMINISTRATIF

L'an deux-mil-vingt-quatre, le huit du mois de juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26 Date de la convocation : 2 juillet 2024

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Eric SCHULZ, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Didier de BELVAL, Elisabeth SKRZYPCZAK, Elidia BERENFELD.*

Excusés : *Karen ANDREIS (pouvoir à Christine GAGET), Karine PLATEAU (pouvoir à Olivier MARIE-CLAIRE), Véronique REBOUL (pouvoir à Eric SCHULZ), Lilian RENAUD (pouvoir à Régine COLOMB), Pascal FARIN (pouvoir à Guy RABUEL), Jean-Marc SAÏNO (pouvoir à Frédérick CHATEAU)*

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : *Christine GAGET*

Quatre postes titulaires sont aujourd'hui à pourvoir. Compte tenu des délais et des aléas pour procéder à un recrutement de qualité, il est proposé la création de postes contractuels sous le régime de l'accroissement d'activité. Selon la qualité des candidatures et les aptitudes des personnes recrutées, il sera possible de nommer une même personne sur deux de ces postes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer pour 12 mois un poste d'agent administratif contractuel à 46 % pour le service population, un poste d'agent administratif contractuel à 57% pour l'urbanisme, un poste d'agent administratif contractuel à 26% pour l'assistance de direction, un poste d'agent administratif contractuel à 46% pour la comptabilité.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 10 juillet 2024

Le Maire, Denis GIRAUD

MAIRIE de RUY-MONTCEAU (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Publié le : 24/06/2025 10:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33383